



La Bulle Magique
Jardin d'enfants

❖ **Cadre général**

La Bulle Magique est un jardin d'enfants privé, au bénéfice d'une autorisation d'exploitation délivrée par le Service cantonal de l'accueil de jour des enfants (SCAJE).

Nous accueillons des enfants dès l'âge de 2 ans et demi jusqu'à l'entrée à l'école obligatoire.

Le présent règlement définit les conditions d'accueil, les droits et obligations des familles ainsi que ceux de la structure. Il complète le projet pédagogique et fait partie intégrante du contrat d'accueil.

❖ **Procédure d'inscription et contrat**

- Toute demande d'inscription s'effectue :
 - Soit par contact avec la direction par e-mail
 - Soit via le formulaire disponible sur le site internet
- L'inscriptions est prise en compte par ordre d'arrivée et devient effective dès la réception des documents suivants :
 - Bulletin d'inscription dûment rempli et signé
 - Paiement des frais d'inscription
 - Des copies des assurances de responsabilité civile et maladie
 - Copie du carnet de vaccination
- Les documents peuvent être transmis par voie électronique, courrier ou déposés dans la boîte aux lettres de la structure.
- Des frais d'inscription et administratifs s'élèvent à 50.-CHF, et sont dus dans les 7 jours suivant la réception du bulletin de versement.
- En cas de non-respect de ce délai, votre place pourrait être attribuée à un autre enfant figurant sur la liste d'attente.
- Une fois la place attribuée, une confirmation écrite sera envoyée par la direction, ainsi que diverses informations et fiches de renseignements à compléter.
- Une première rencontre sera organisée.
- Une période d'adaptation progressive est organisée dès le début du contrat de l'enfant.
- Les inscriptions sont automatiquement renouvelées chaque année, sauf résiliation du contrat dans les délais prévus. En cas de désistement, les frais administratifs ne sont pas remboursés.
- Toute inscription est validée par la signature d'un contrat d'accueil entre la famille et le jardin d'enfants.
- Toute modification contractuelle doit être demandée par écrit et validée par la direction, avec un préavis de 1 mois.

❖ Tarifs et modalités de paiement

- Les tarifs sont définis selon la fréquence d'accueil :
 - Demi-journée matin : 47.- CHF
 - Demi-journée après-midi : 37.- CHF
- Les tarifs incluent la collation / goûter et l'ensemble d'activités pédagogiques.
- Toute absence, pour maladie ou autre, ne donne lieu à aucune réduction.
- La facturation est mensuelle, sur 12 mois, et payable avant le début du mois concerné.
- Nous remercions également de mentionner le nom de l'enfant lors du paiement.
 - Destinataire : La Bulle Magique
 - Banque : XXXXXXXXXX
 - Numéro de compte : XXXXXXXX
 - IBAN : XXXXXXXXXX
- En cas de non-paiement au-delà du 10e jour du mois en cours, un rappel sera envoyé avec des frais administratifs de 20 CHF. Le montant total devra être réglé dans un délai de 7 jours. À défaut, une procédure de recouvrement pourra être engagée.
- Toute modification tarifaire sera communiquée aux familles par écrit avec un préavis minimum de 30 jours.
- La structure se réserve le droit de résilier le contrat, en cas de défaut de paiement, en cas de non-respect grave du règlement ou comportement inadapté mettant en danger le bon fonctionnement du groupe ou la sécurité des enfants.

❖ Horaires

- Horaire du matin: 8h00 à 12h00
 - Horaire d'arrivée: entre 8h00 et 8h30
 - Horaire de départ : entre 11h30 et 12h00
- Horaire de l'après-midi : 14h00 à 17h00
 - Horaire d'arrivée : entre 14h00 et 14h30
 - Horaire de départ : entre 16h30 et 17h00
- En cas de retard d'arrivée de votre enfant, s'il doit quitter plus tôt la structure ou si une tierce personne viendra le chercher, merci de nous avertir pour une meilleure organisation. Une pièce d'identité sera demandée.
- Les familles sont invitées à respecter la ponctualité pour le bon fonctionnement du groupe et le bien-être de tous les enfants.

❖ Résiliation du contrat

- La résiliation du contrat doit être communiquée par écrit.
- Le délai de préavis est fixé à 1 mois.
- En cas de départ anticipé, les conditions financières prévues au contrat demeurent applicables.

❖ Dépannages

- Les parents ont la possibilité de demander des dépannages en cas de besoin, à l'avance ou le matin même, sous réserve de disponibilité.
- Tarifs :
 - Matinée : 55.- CHF
 - Après-midi : 45.- CHF
- En cas de demandes répétées, un ajustement contractuel pourra être exigé.

❖ Absence, maladie de l'enfant et accident

- La structure a le droit de refuser l'accueil d'un enfant présentant des signes évidents de maladie ou dont l'état général n'est pas compatible avec la vie en collectivité.
- Les enfants avec fièvre supérieur à 38°C ou souffrant d'une maladie contagieuse ne sont pas admis.
- En cas d'absence de l'enfant, les parents sont priés d'avertir la direction dans les meilleurs délais.
- Aucun médicament ne sera administré sans ordonnance médicale et / ou autorisation écrite des parents. Une feuille de décharge doit impérativement être signée au préalable.
- L'absence d'un enfant ne donne pas lieu à un remplacement du jour d'accueil, de rabais ou déduction sur le tarif mensuel, car l'équipe éducative est malgré tout présente.
- En cas d'urgence, les parents nous délèguent la responsabilité d'appeler le 144, afin que la prise en charge des enfants se fasse dans les meilleures conditions de sécurité. Les frais éventuels sont à la charge des parents.
- En cas d'accident léger, les parents seront informés lors du départ de l'enfant ou par téléphone si nécessaire.
- Les parents doivent être joignables en permanence durant le temps d'accueil.

❖ Fermetures annuelles

- La structure est fermée :
 - 1 semaine à Pâques
 - 3 semaines en été
 - 2 semaines à Noël
 - les jours fériés
 - le pont de l'ascension.
- Les dates exactes sont communiquées en début d'année scolaire.

❖ Affaires personnelles

- Chaque enfant a besoin d'un sac avec son prénom contenant :
 - des pantoufles
 - des vêtements de rechange

Règlement de la structure

- des couches (si nécessaire)
- des habits de pluie et bottes de pluie (ou neige) - qui peuvent rester dans la structure
- Les enfants doivent être habillés en fonction des conditions météorologiques, car des sorties quotidiennes sont prévues et par tous les temps.
- Les jouets personnels (jeux ou jouets) sont fortement déconseillés.
- Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, vol ou dommage concernant les vêtements et objets portés ou apportés.

❖ Collation et goûter

- Les collations proposées sont équilibrées et adaptées aux besoins des enfants : fruits, produits laitiers, pain, préparations maison.
- L'eau est la boisson privilégiée.
- Les parents peuvent apporter un gâteau pour l'anniversaire de leur enfant.

❖ Allergies et situation médicales particulières

- Les parents doivent informer la direction de toute allergie ou condition médicale.
- La structure demande à remplir une feuille de renseignement
- Pour les enfants allergiques, les parents doivent fournir :
 - un certificat médical attestant l'allergie
 - un protocole d'intervention d'urgence
 - un kit de secours (médicaments) qui restera au jardin d'enfants, en cas de besoin

❖ Confidentialité et protection des données

- Les données personnelles des familles sont traitées de manière confidentielle et conformément à la législation en vigueur.
- Les données sont utilisées uniquement dans le cadre du suivi éducatif et administratif.
- Une autorisation spécifique sera signée par les parents concernant la prise et l'utilisation d'images – uniquement pour usage à l'interne.
- Tout changement d'adresse, de n° de téléphone ou de situation familiale doit être signalé à la direction.
- Le personnel de notre structure est soumis au respect de la loi sur la protection des données.
- Les cas de maltraitance seront signalés aux autorités compétentes. La structure applique les directives cantonales en matière de protection de l'enfant.

❖ Contacts :

- Email : info@labullemagique.ch
- Site : www.labullemagique.ch

Règlement de la structure

- Téléphone : 0791955954

❖ Dispositions finales

- La direction se réserve le droit de modifier le présent règlement.
- Toute modification sera communiquée aux familles par écrit avec un préavis raisonnable.

En signant le présent règlement, vous confirmez avoir lu et approuvé celui-ci, d'avoir contracté une assurance maladie et accident, ainsi qu'une responsabilité civile pour votre enfant. Vous certifiez, par ailleurs, que vos informations indiquées dans tous les documents sont complètes et exactes.

Lieu, date

Signature du (des) parents